

LE FONDS G CROISSANCE 2020 (au 30 décembre 2022)

Generali France a lancé, à la fin du mois d'octobre 2020 le fonds **G Croissance 2020** qui affiche une performance cumulée de 3.60 % au 30 décembre 2022 depuis la création du fonds.

G Croissance 2020 est un fonds croissance de nouvelle génération conforme à la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises. Décret d'application n°2019-1437 du 23/12/2019, publié au JORF le 26/12/2019).

Le fonds **G Croissance 2020** constitue une solution de diversification supplémentaire de long terme, en réponse aux enjeux actuels du marché de l'Épargne :

- Simplification et lisibilité pour les épargnants ;
- Perspectives de rendement supérieures aux fonds en euros dans un environnement persistant de taux bas ;
- Niveau de risque faible : SRRI de niveau 2 sur 7 ;
- Contribution au financement de la relance de l'économie ;
- Prise en compte de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).

Précurseur sur le marché de l'assurance vie en matière de produit eurocroissance dès fin 2014, Generali, dans sa stratégie d'allocations du fonds, bénéficie du savoir-faire de l'équipe de Gestion d'actifs.

Encours global
au 30 décembre 2022

420.6
millions d'euros

Part de fonds d'actifs non-cotés

10.3 %

Performance depuis
le 31 décembre 2021⁽¹⁾

+0.05 %

Volatilité
30 décembre 2022⁽²⁾

1.80 %

⁽¹⁾ Performance globale du fonds G Croissance 2020, nette de frais de gestion, hors prélèvements fiscaux et sociaux.

⁽²⁾ Volatilité sur la base des performances hebdomadaires, sur 3 mois glissants, en base annualisée.

L'investissement net de frais sur le fonds G Croissance 2020 supporte un risque de perte en capital en cas de désinvestissement avant l'échéance ou d'un niveau de garantie partiel, les montants investis sur le fonds G Croissance 2020 étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

LA COMPOSITION DU FONDS G CROISSANCE 2020 (au 30 décembre 2022)

ENVIRONNEMENT FINANCIER

L'année 2022 aura été caractérisée par un changement radical des politiques des banques centrales qui ont remonté significativement leurs taux directeurs dans un contexte d'inflation record, aggravée par une crise énergétique sans précédent en Europe, consécutive aux sanctions prises contre la Russie depuis son entrée en guerre sur le territoire ukrainien.

La FED a relevé ses taux à un niveau record depuis 15 ans dans une fourchette comprise entre 4,25 % et 4,5 % tandis que la BoE les a portés à 3,5 %, soit un plus haut depuis 14 ans. La BCE a débuté son cycle de resserrement plus tardivement et porté ses taux à 2.5 % en décembre, après deux hausses records successives de +75 bps en septembre et en octobre. Malgré un ralentissement des hausses à +50 bps en décembre, la lutte contre l'inflation élevée milite pour une poursuite du resserrement monétaire. La Banque du Japon a elle aussi emboîté le pas, provoquant même une onde de choc sur le marché obligataire souverain lorsqu'elle a décidé d'élargir en fin d'année ses bornes de fluctuation de son taux 10 ans autour de sa cible à 0 %.

ALLOCATION D'ACTIFS

Dans un contexte de marché dominé par une aversion au risque et une hausse significative des taux d'intérêts en 2022, nous avons adopté une stratégie d'investissement prudente à travers une diversification et une couverture active de nos risques en portefeuille.

Sur la poche obligataire, nous avons limité le risque crédit en privilégiant les obligations à faible duration et avec une bonne qualité de crédit (i.e. notation Investment Grade) d'émetteurs publics comme privés. Celles-ci apparaissent comme les plus attractives en matière de couple rendement / risque. Nous avons en particulier allégé le poids des obligations souveraines émergentes et d'entreprises à haut rendement, et construit une poche de portage afin de profiter des niveaux élevés de rendement offert à court terme.

Sur la poche action, nous avons eu tendance à réduire nos expositions cycliques, en particulier la chimie et l'automobile, et favoriser les secteurs moins volatils comme les télécommunications

Dans ce contexte, la hausse du coût de la liquidité des banques centrales a provoqué une baisse généralisée des actifs financiers en 2022. Les taux souverains se sont inscrits en forte hausse (OAT 10 ans en hausse de plus de 290 points de base à 3.12 % à fin décembre), les spreads de crédit se sont écartés et les marchés actions ont corrigé (MSCI EMU -12.5 %), avec des disparités fortes de performance. Le secteur de l'Énergie (+33.6 %) et des Financières (+1.4 %) sont ainsi les deux seuls secteurs à finir l'année en hausse, le premier secteur ayant profité de la hausse des prix du pétrole et du gaz et le second de la hausse des taux et de l'amélioration des fondamentaux pour le secteur bancaire. À l'inverse, les secteurs tels que l'Immobilier (-40.2 %) et la Technologie (-27.4 %) ont été fortement pénalisés par le fort rebond des taux longs.

La probabilité de récession a augmenté, la perte de pouvoir d'achat des ménages, la compression des marges des entreprises, la hausse des coûts d'emprunt et le risque politique nous invitant à la prudence pour l'année 2023. Elle pourrait être aussi source d'opportunités, en particulier pour les produits de taux avec des rendements redevenus largement positifs.

et la santé. Nous avons privilégié aussi les secteurs plus sensibles à l'inflation comme les matières premières mais aussi les banques qui devraient bénéficier de la remontée des taux d'intérêts.

Nous avons eu largement recours à des instruments de couverture pour protéger la performance du portefeuille. Nous avons notamment déployé une stratégie de couverture contre la hausse des taux et l'avons arbitrée de manière opportuniste au gré des variations de marché. Enfin, nous avons également adopté une stratégie de couverture contre un risque de baisse extrême des marchés actions et d'écartement des spreads de crédit, en particulier à haut rendement.

Les investissements en actifs réels sont porteurs en cette période de hausse des taux et de l'inflation. Ainsi, notre allocation sur l'immobilier, le private equity et la dette privée demeure significative à un peu plus de 10 %.

INTÉGRATION ESG DANS LE FONDS CROISSANCE : UNE APPROCHE DURABLE

Notre stratégie d'investissement en matière de durabilité s'articule autour de 4 grands piliers.

Nous adoptons une politique d'exclusions à la fois normatives et sectorielles, en excluant par exemple les entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations-Unies ou encore celles impliquées dans le secteur du charbon.

L'intégration de critères ESG dans nos décisions d'investissement y joue un rôle essentiel. Avec la totalité des titres investis en direct couverts par l'analyse de risques ESG à fin décembre 2022, le niveau de risque ESG du fonds Croissance s'élève à 2 sur une échelle de 1 à 7, 7 étant la catégorie de risque ESG la plus élevée.

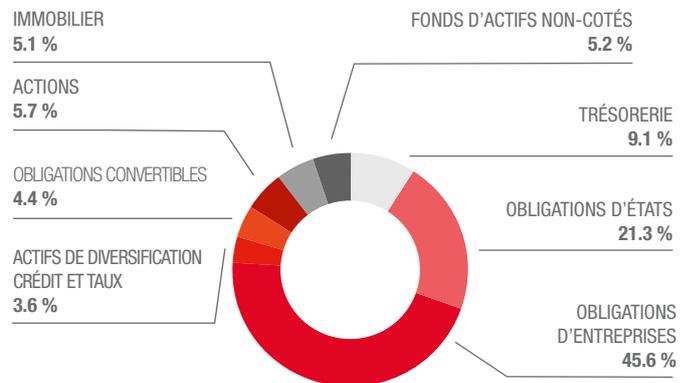
Nous suivons avec attention les impacts environnementaux et sociaux, en mesurant par exemple le pourcentage d'entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations-Unies en portefeuille, ou encore l'empreinte carbone des portefeuilles (objectif de Generali de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050).

Enfin, nous sommes impliqués dans une stratégie d'engagement actionnarial qui vise à influencer les entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

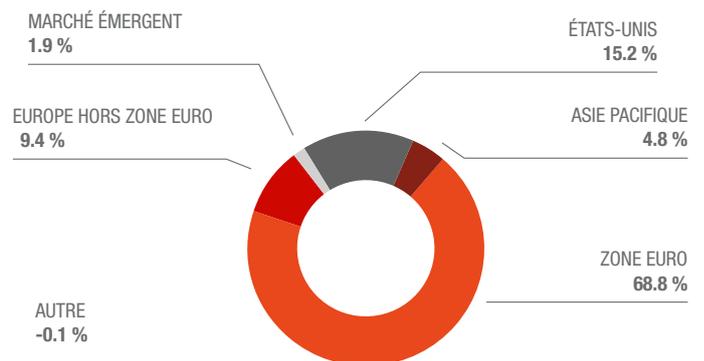
L'intégration des critères de durabilité renforce la gestion des risques de Generali et démontre la volonté d'améliorer l'impact sur l'environnement et la société au travers des investissements.

QUELQUES CHIFFRES

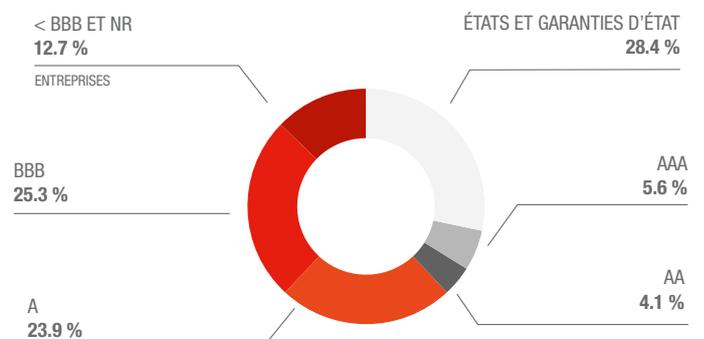
RÉPARTITION PAR CLASSE D'ACTIFS



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE⁽³⁾



DÉCOMPOSITION DE LA POCHES OBLIGATAIRE PAR CATÉGORIE DE RATING



⁽³⁾ Répartition des encours de tous les clients ayant investi sur le fonds. Cette répartition n'est pas une répartition individualisée.